

The image features three stylized silhouettes on the left side. From top to bottom: a woman in profile facing right, a man in profile facing left, and a child in profile facing right. The woman is filled with a bright pink color, the man with a dark brown color, and the child with an orange color. The background is a dark blue gradient with a large, faint, light blue circular shape in the upper right corner.

Actualités

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES
SAGES-FEMMES



ORDRE DES SAGES-FEMMES
Conseil National



LA SITUATION POLITIQUE

LES ACTUALITÉS EN SANTÉ

**GUIDE SUR LES PRATIQUES NON
CONVENTIONNELLES EN SANTÉ**

AFFICHES & DÉPLIANTS

La situation politique

Entre mi-juin et le 21 septembre, les affaires courantes ont été gérées par les ministres démissionnaires. Michel Barnier, nommé le 5 septembre a construit un gouvernement minoritaire entre la majorité présidentielle (Modem, EPR et Horizon) et Les Républicains.



L'ensemble des travaux législatifs sont bloqués et ceux qui n'ont pas été adoptés par l'Assemblée nationale avant la dissolution sont perdus. Le fonctionnement de l'Assemblée nationale est particulièrement chaotique.



De nombreux textes réglementaires sont bloqués faute de gouvernement de plein exercice. Le retard est très important.



Un rééquilibrage institutionnel se dessine en faveur du Parlement, le nouveau gouvernement étant sous la menace constante de celui-ci. Toutefois, l'absence d'une majorité solide et solidaire renforce l'instabilité.

La situation politique



Députée des Landes (MODEM) et ancienne ministre chargée des personnes handicapées et des anciens combattants, Geneviève Darrieussecq est nommée **ministre de la santé et de l'accès aux soins** depuis le 21 septembre.



Paul Christophe, député (Horizons & Indépendants, Nord) et président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, a été nommé **ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes**.



BUDGET

Objectif primaire : le vote du budget, dont l'étude doit commencer le 1er octobre.

La construction du budget est complexifiée par la situation dégradée des finances publiques qui a conduit la Commission européenne **à placer la France en procédure d'infraction pour déficits excessifs**.

Risque majeur budgétaire : objectif de dépenses de santé pour 2025 devrait être très strict et conduire au budget de la sécurité sociale le plus dur.

Le PLFSS proposé par le gouvernement prévoit un effort budgétaire supplémentaire **de plus de 1,6 milliard d'euros pour la santé**.

Sans majorité absolue, Michel Barnier va devoir recourir à l'article 49a3 de la Constitution qui pourrait conduire à une censure du gouvernement, ce qui plongerait la France dans l'inconnu.

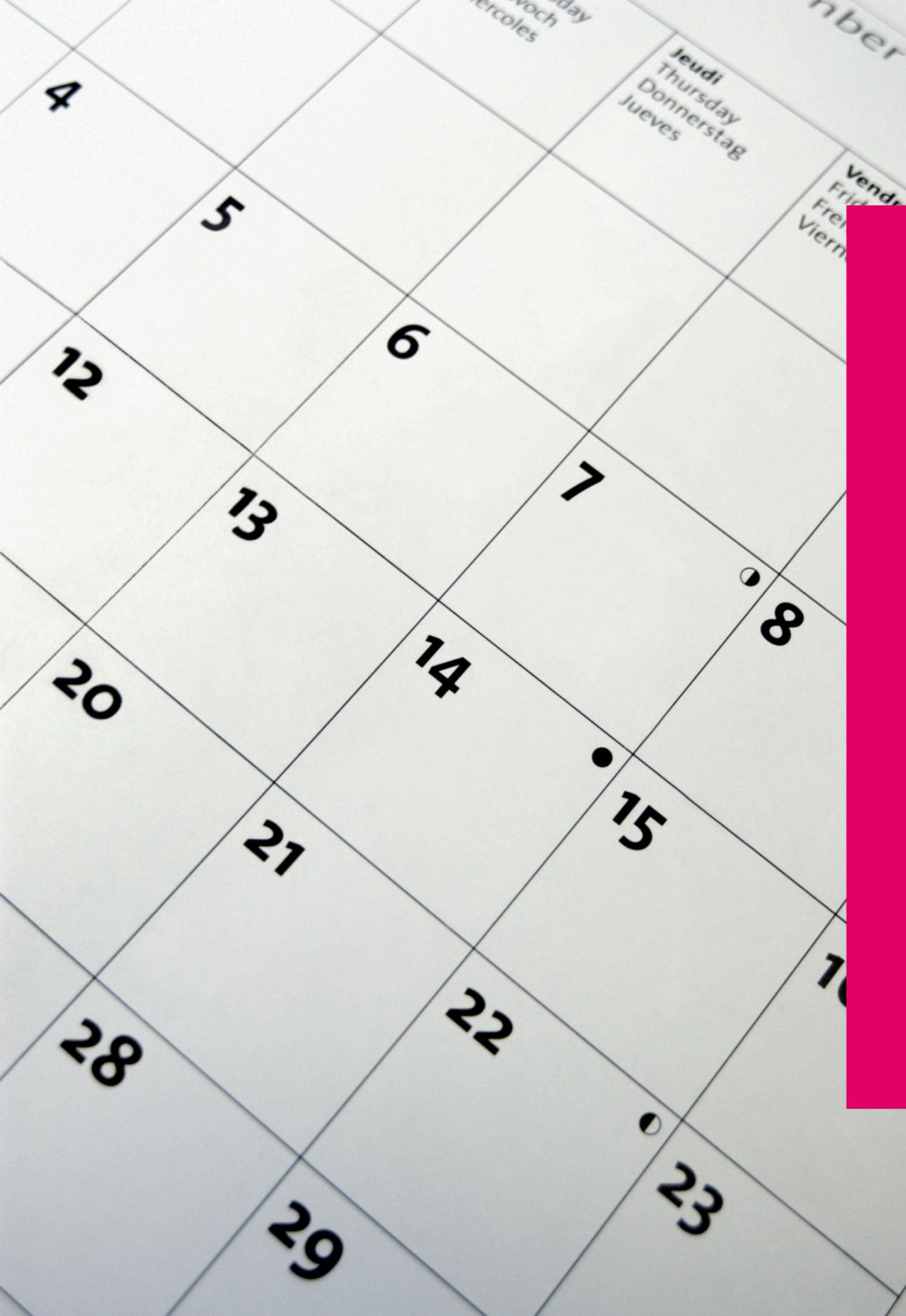
Quelles conséquences ?

De nombreux chantiers réglementaires majeurs sont à l'arrêt et notamment les textes d'application des lois Valletoux et Rist 2 :

- Participation des sages-femmes à la permanence des soins
- Réforme du dispositif PADHUE
- Généralisation des conseils territoriaux de santé avec participation des Ordres prévue initialement pour l'automne

Accessibilité aux services publics identifiée comme une priorité au-delà des clivages politiques.

Des enjeux sans réponse où tout reste à faire : périnatalité, attractivité des métiers dont celui de sage-femme.



11 SEPTEMBRE

La mission d'information du Sénat relative à l'avenir de la santé périnatale et son organisation territoriale rend ses conclusions.

FIN SEPTEMBRE

Installation du nouveau gouvernement.

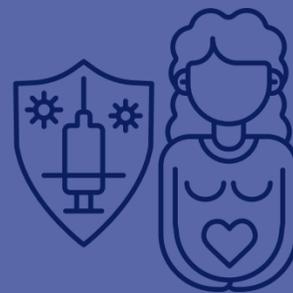
10 OCTOBRE

Présentation du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025.

31/12/2024

Le ministre de la santé doit publier avant la fin de l'année les textes d'application des lois Rist 2 et Valletoux (PADHUE, permanence des soins, CTS...).

Les actualités en santé



Malgré les alertes répétées du CNOSF, le vaccin Abrysvo – qui doit être administré aux femmes enceintes lors du 8e mois de grossesse dans le cadre la stratégie de prévention chez le nourrisson des infections par le VRS – **n’a pas été intégré à la liste des vaccinations** que peuvent réaliser les sages-femmes **au lancement de la campagne le 16 septembre**. La calendrier vaccinal a été modifié **le 3 octobre**, permettant désormais aux sages-femmes de prescrire et d’administrer ce vaccin.

Les actualités en santé



Depuis le 1er septembre, dans un contexte de hausse des IST, "mon test IST" est entré en vigueur dans tous les laboratoires de biologie médicale. Il s'agit d'un dépistage des IST à la demande du patient et sans ordonnance, pris en charge par l'assurance maladie à 100% pour les moins de 26 ans et à 60% pour le reste de la population.

Les actualités en santé



La campagne de vaccination des élèves de 5ème contre le papillomavirus au sein des collèges va être reconduite en cette nouvelle année scolaire. Les autorités de Santé espèrent faire vacciner davantage d'adolescents que l'an dernier.

Les actualités en santé



A partir du 1er mars (initialement 1er décembre), la prescription des médicaments contenant du tramadol, de la codéine et de la dihydrocodéine ne pourra se faire que sur **ordonnance sécurisée**.

Nous vous conseillons de contacter les imprimeurs agréés dès à présent.



GUIDE

Les pratiques non conventionnelles en santé : comprendre et agir

Ce guide a été conçu comme une boussole, visant à démystifier les pratiques déviantes, et à armer les sages-femmes et les élu(e)s ordinaires/ales, témoins quotidiens de ces dérives afin qu'ils puissent à leur tour, informer, aider et agir pour protéger la santé publique.



Sommaire

O 1

Décryptage sémantique [p.05](#)

O 2

Comment la périnatalité et les santé des femmes sont-elles impactées ? [p.07](#)

1- Le féminin sacré à la loupe

Qu'est-ce que la théorie du féminin sacré ? [p.08](#)

Quels sont les dangers de cette doctrine ? [p.09](#)

2- L'ostéopathie à la loupe

a. Rappel de la réglementation : [p.10](#)

- Qui peut exercer l'ostéopathie ?
- Comment exercer l'ostéopathie ?
- Quels sont les actes autorisés ?

b. Les dérives constatées [p.11](#)

O 3

Comment signaler une pratique déviante ? [p.13](#)

O 4

Point de vue juridique [p.16](#)

1- Quels sont les risques juridiques des PNCS

- a. Pour les sages-femmes
- b. Pour les autres professionnels de santé [p.17](#)
- c. Enfin, les PNCS peuvent générer un exercice illégal de la médecine pour les non-professionnels de santé

2- Loi visant à renforcer la lutte contre les dérives sectales [p.18](#)

3- Cas de jurisprudence [p.19](#)

- a. Les sages-femmes
 - b. Les autres professionnels de santé et les non-professionnels de santé [p.22](#)
-

O 5

Les actions et propositions d'actions du CNOSF [p.23](#)

1- Révision de la liste des diplômes complémentaires universitaires

2- Renforcement et pérennisation des partenariats [p.24](#)

3- Régulation des remboursements par les complémentaires santé [p.25](#)

4- Participation aux travaux du groupe d'appui technique sur les PNCS

Le féminin sacré : une dérive à la loupe



- **Vigilance particulière** à l'égard de ce type de mouvement qui "essentialise les femmes en les réduisant à des organes génitaux ou des facultés reproductives "
- **Quels dangers ?** Retard de prise en charge, rejet des interventions médicales et utilisation de techniques dangereuses.

La conduite à tenir en cas d'identification d'une pratique déviante

ORDRE PROFESSIONNEL OU ARS

- Profession de santé non-réglémentée et/ou non régulée par un Ordre n'exerçant pas une profession de santé : ARS
- Pratiques concernant le domaine de compétences réservé aux sages-femmes : le conseil départemental peut rappeler la réglementation mais ne peut contraindre l'arrêt de l'activité.
- Profession de santé réglémentée inscrite à l'Ordre : signalement au conseil départemental.

AU NIVEAU PENAL

- Une plainte peut être adressée au procureur de la république, si vous estimez qu'une infraction pénale a été commise. Commissariat, gendarmerie.

MIVILUDES

- Organisme compétent pour identifier toute pratique non-conventionnelle déviante. Possibilité de déposer un signalement en ligne.

Les actions et propositions d'actions du CNOSF

- La révision de la liste des diplômes complémentaires
- Partenariat avec la MIVILUDES
- Régulation des remboursements par les complémentaires santé

De nouvelles affiches & dépliants pour présenter la profession



Dépliants et affiches peuvent être commandés sur le site internet de l'Ordre, rubrique "Services", "Guides et documents utiles".

Les dépliants présentent les principales compétences de la profession et sont illustrées par des pictogrammes compréhensibles par tous.